



Arnaque ,escroquerie sur vehicule

Par **adri1er**, le **04/04/2018 à 12:01**

bonjourrrnil y a deux semaines j ai acheté a un professionnel de l auto un fourgon opel movano 2.5d de 2008 trouvé sur lebonc..n.rnrnle garagiste m'a dit que comme il etait pro,le control n etait pas obligatoire,et naivement,je l ai cru.rnrnil m'a dit qu il y avait les rotule avant a changer,et que c etait pour ca qu il le vendait comme cela,n avait pas le temps,mais que ce n etait rien a faire.rnrnil m a fait signer une decharge comme quoi j achete en l etat,et comme un cXXXXon...oui,j ai accepté...rnrncependant l acte de vente n est bien entendu pas cocher pour destruction ,mais cédé tout court.rnrntrain avant refait a neuf ,il s avere que le probleme ne viens pas de là,que le vehicule a subit un choc important, que cela a été camouflé par changement de quelques pieces,mais qu il est h.s(longeron tordu)...rnrnl ex propriétaire ne veut bien entendu rien entendre puisque c est une arnaque...rnrnque faire?e

Par **nihilscio**, le **04/04/2018 à 12:25**

Bonjour,rnrnPorter plainte, signaler le fait à la DGCCRF.

Par **adri1er**, le **04/04/2018 à 12:35**

porter plainte ou?gendarmerie ?

Par **nihilscio**, le **04/04/2018 à 16:20**

Oui, gendarmerie ou poste de police.

Par **adri1er**, le **05/04/2018 à 09:31**

ILS NE VEULENT PAS PRENDRE MA PLAINTTE ?ET DISENT QUE C EST DU CIVIL...pourtant il y a escroquerie,car volonté de caché un choc important...rnde plus ,le garage a achete ce vehicule 1 an avant,j ai l acte de vente,et avec le controle datant de 3 mois auparavant,donc ,l ont eut normalement en bonne etat,et le fameux choc a dû leur arriver a eux...donc reellement arnaque...si ca prt au civil,j en ai surement pour des annees lumieres avant de revoir mon argent...

Par **nihilscio**, le **05/04/2018 à 13:17**

Vous pouvez tenter une plainte par courrier directement au procureur. Rien ne peut vous assurer qu'il donnera suite.rnrnLe plus sûr serait de saisir le tribunal d'instance pour faire annuler la vente au motif d'absence de contrôle technique, plus dommages et intérêts bien entendu.

Par **adri1er**, le **05/04/2018 à 14:24**

merci,d autre avis peut etre?

Par **morobar**, le **05/04/2018 à 19:25**

Il n'y a hélas pas 36 méthodes sauf la batte de base bal en sus.rnVous avez eu le bon conseil, soit porter plainte auprès du procureur de la république en exposant les faits sans chercher à qualifier les délits.rnOu soit saisir le tribunal d'instance. rnJe ne pense pas que vous puissiez utiliser la procédure de citation directe, en l'absence de vol ou de violences.

Par **adri1er**, le **05/04/2018 à 21:59**

merci encore